

## AVIS DE LA COMMISSION DES COMPETITIONS

Vous trouverez ci-dessous, un rappel des instructions concernant l'envoi des listes de force. Il est important de relire l'ensemble de l'article 25.7 (seuls sont repris ci-dessous les trois premiers sous-paragraphes de l'article 25.7)

### 25.7 Liste de force :

25.7.1. Sous peine de forfait et de l'amende prévue, tout club possédant plusieurs équipes dans une même section doit envoyer, à la CPC, par courrier électronique, une liste de force reprenant 7 joueurs actifs pour chaque division, hormis la division la plus basse du club si le club n'a qu'une seule équipe dans cette division.

25.7.2. Sous peine de forfait et de l'amende prévue, toute liste de force :

- doit être envoyée au plus tard 3 jours avant le début de toute compétition (hormis les coupes) d'une des équipes de la section concernée d'un club, et au plus tard pour le 15 octobre de chaque saison sportive, sur un document spécifique disponible sur le site officiel ;
- doit comprendre des joueurs affiliés à l'AIF et aptes à la compétition ; dans le cas contraire, l'équipe pour laquelle le joueur est repris sur la liste de force est sanctionnée du forfait et ce jusqu'à régularisation ;

25.7.3. Toute liste de force :

- de tout club possédant une ou plusieurs équipes dans les compétitions FRBVB et/ou AIF doit être envoyée à la CPC et être identique à celle que ce club a envoyée à la FRBVB et/ou à l'AIF ; dans le cas contraire, la liste de force envoyée à la FRBVB et/ou à l'AIF est la seule valable ;

En résumé, les listes de force doivent :

- être envoyées à la CPC par mail 3 jours avant la première rencontre d'une équipe hommes et/ou femmes **Y**
- **COMPRIS** les listes de force des équipes évoluant en FRBVB et/ou en AIF
- comprendre des joueurs en ordre de licence **ET** en ordre de fiche médicale

### AIDE MÉMOIRE

Ci-dessous un échéancier par club – Date de renvoi ultime des listes de force

CLUB	Section HOMMES		Section DAMES	
	Date Renvoi	Equipes	Date Renvoi	Equipes
JETTE	13/09	P1		
CAPCI	13/09	N2 / P1		
FLASHING			13/09	P2
EVERE	11/09	N2a / N2a	19/09	N3 / P1
BARBAR			13/09	NO / N2 / N3 / P1 / P2 / P2
UNION			13/09	P1
BOUSVAL			13/09	P1
TUBIZE	13/09	P2	13/09	P1 / P3b / P3c
LOSG			13/09	N3a / N3b / P2
PERWEZ			13/09	P2
BEVC	11/09	N2 / N2 / P1 / P1 / P2	11/09	N3 / N3 / P1 / P1 / P3a / P3c
NIVELLES	13/09	NOB / N1 / N3 / P1 / P2	13/09	N2 / P1 / P2
RIXENSART			06/09	P1 / P2 / P2
CHAUMONT	13/09	N3 / P1 / P2	06/09	N3 / P1 / P1 / P2
GUIBERTIN	13/09	NOA / N2 / N3 / P1 / P1 / P2		
WOLUWE	13/09	N3		
STAR ICE			13/09	P3a / P3b
VILLERS	13/09	P1 / P2	13/09	P3b / P3c

### ATTENTION

La saison passée, un secrétaire de club m'a reproché avec véhémence d'avoir accepté avec deux jours de retard les listes de force de deux clubs.

Afin d'épargner des mails particulièrement agressifs et vu que le bon sens n'est pas la norme chez chacun, le règlement sera appliqué sensu stricto.